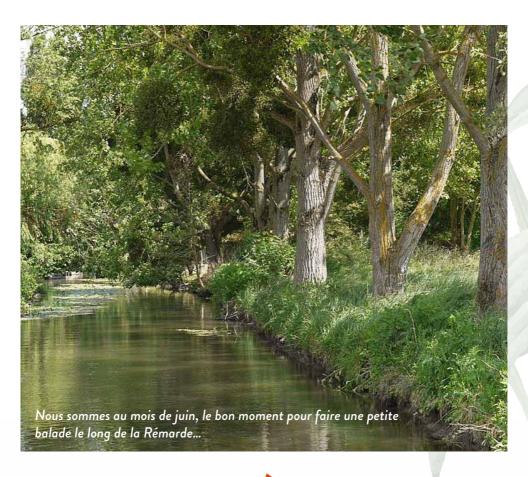
## Balade l'eau...





Notre rivière, la Rémarde prend sa source sur la commune limitrophe de Sonchamp et est jalonnée de moulins et de tanneries anciennement en activité. On peut citer le moulin de Villeneuve à Saint-Arnoult-en-Yvelines (Maison Elsa Triolet-Aragon) et le moulin Neuf, musée des arts et traditions populaires à Saint Arnoult.

La richesse de notre cours d'eau s'offre tout en couleurs, en espèces végétales et animales que l'on observe sans aucun effort. En compagnie d'un des deux gardes rivières dont le rôle est d'une importance capitale pour le bon fonctionnement du cours d'eau, son entretien et sa préservation nous arpentons le sentier des Amorteaux puis nous nous rendons au parc de l'Aleu.



## Sente des Amorteaux

Le cours d'eau est peu profond et beaucoup d'espèces végétales sont en cours de floraison. Les libellules, araignées et insectes d'eau sont bien visibles de même que des petits poissons, écrevisses (invasives). Voilà quelques espèces rencontrées mais vous pouvez en découvrir bien d'autres.





Rubanier : Sparganium sp.



Eupatoire : Eupatorium cannabinum



Morelle douce-amère : Solanum dulcamara



Epilobe sp. Exemple : *Epilobium parviflorum* 



Salicaire: Lythrum salicaria



Myosotis des marais : Myosotis scorpioides



Véronique des ruisseaux : Veronica beccabunga



Callitriche : Callitriche palustris



Cresson : Nasturtium officinale



Scolopendre : Asplenium scolopendrium Une fougère installée sous le pont



Orties: Urtica dioica



Tétragnathe étirée : Tetragnatha extensa



Agrions/libellules. Exemple : Coenagrion scitulum Agrion mignon



Libellule déprimée : Libellula depresa



Gerris: Gerris lacustris



Troglodyte mignon : Troglodytes troglodytes



Bergeronnette printanière : Motacilla flava



Martinet : Apus apus

## Cours d'eau Rémarde au Parc de l'Aleu

Le parc de l'Aleu est un lieu privilégié imbriquant zone humide, prairie et zone boisée, géré avec les recommandations des gardes rivières. Une protection des berges sur environ 2m a été mise en place, zone exempte de tonte et réservée aux plantes de rives ainsi qu'aux animaux dépendants des milieux humides.

Dans le parc des zones de protection prairiales, donc non tondues, permettent aux végétaux de fleurir, grainer pour le plus grand bonheur des insectes, oiseaux et de toute une chaîne alimentaire qui découle de leur présence.

Le cours d'eau et l'étang regorgent de poissons de toutes les tailles et de nombreuses espèces se côtoient.

Voilà quelques espèces rencontrées.





Laiche des marais : Carex acutiformis (Carex sp. : Carex sp.)



Presle : Equisetum fluviatile



Symphorine: Symphoricarpos albus



Sureau : Sambucus nigra



Orties: Urtica dioica



Libellule déprimée : Libellula depressa



Calopteryx : Calopteryx virgo



Épinochette : Pungitius pungitius



Phragmites : Phragmites australis



Reine des prés : Filipendula ulmaria



Jones : Juneus effusus



Millepertuis perforé : Hypericum perforatum



Epilobe sp. Exemple : *Epilobium parviflorum*:



Scrofulaire: Scrophularia auriculata



Iris des marais : Iris pseudacorus



Renouée du Japon (envahissante) : Reynoutria japonica



Grenouilles (verte, agile, rousse). Exemple : *Rana dalmatina* Grenouille agile



Crapauds. Exemple : *Bufo bufo* Crapaud commun



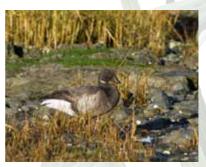
Goujon, Gardon, Carpe, Rotangle Chevesne. Exemple : *Gobio gobio* Goujon



Goujon, Gardon, Carpe, Rotangle Chevesne. Exemple : *Cyprinus carpio* Carpe



Poule d'eau, Bernache, Colvert, Héron. Exemple : *Gallinula chloropus* Poule d'eau



Poule d'eau, Bernache, Colvert, Héron. Exemple : *Branta bernicla* Bernache



Poule d'eau, Bernache, Colvert, Héron. Exemple : *Ardea cinerea* Héron cendré



Ragondin: Myocastor coypus

Si la rivière rythme la vie de tous ces animaux et végétaux, elle représente également un système hydraulique complexe et recèle un patrimoine architectural à découvrir ou redécouvrir.



Partez à la découverte des moulins de la Rémarde, de Saint-Arnoult à Longvilliers et découvrez la flore et la faune au fil de l'eau...

